

CRCAM MORBIHAN

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan

Société Coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit

Siège social : Avenue de Kéranguen - 56956 VANNES Cedex 9

Siret 777 903 816 00026 - NAF 6419Z

Programme de rachat des Certificats Coopératifs d'investissement, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires du 29 mars 2012 et par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2012

Déclaration des transactions sur certificats coopératifs d'investissement propres réalisées en octobre 2012

Séance du	Achats/Ventes (1)	Nombre de titres (2)	Prix moyen pondéré (3)	Montant
01/10/2012	Achats Annulation Ventes	114	37,45	4 269,30
02/10/2012	Achats Annulation Ventes	225	37,45	8 426,25
03/10/2012	Achats Annulation Ventes	230	36,70	8 441,00
04/10/2012	Achats Annulation Ventes	235	36,40	8 554,00
05/10/2012	Achats Annulation Ventes	155	36,03	5 584,65
08/10/2012	Achats Annulation Ventes	210	35,90	7 539,00
09/10/2012	Achats Annulation Ventes	215	34,52	7 421,80
10/10/2012	Achats Annulation Ventes	210	34,99	7 347,90
11/10/2012	Achats Annulation Ventes	69	33,70	2 325,30
12/10/2012	Achats Annulation Ventes	79	34,21	2 702,59
15/10/2012	Achats Annulation Ventes	98	34,21	3 352,58
16/10/2012	Achats Annulation Ventes	150	34,21	5 131,50
17/10/2012	Achats Annulation Ventes	107	34,22	3 661,54
18/10/2012	Achats Annulation Ventes	150	34,57	5 185,50
19/10/2012	Achats Annulation Ventes	135	34,63	4 675,05
22/10/2012	Achats Annulation Ventes	135	34,55	4 664,25
23/10/2012	Achats Annulation Ventes	135	34,51	4 658,85
24/10/2012	Achats Annulation Ventes	76	34,44	2 617,44
25/10/2012	Achats Annulation Ventes	140	34,35	4 809,00
26/10/2012	Achats Annulation Ventes	135	34,35	4 637,25
29/10/2012	Achats Annulation Ventes	135	34,98	4 722,30
30/10/2012	Achats Annulation Ventes	135	34,20	4 617,00
Total	Achats Annulation Ventes	3 273 0 0	35,24	115 344,05 0,00 0,00

(1) Il s'agit des opérations réalisées par l'émetteur directement ou par un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante pour le compte de l'émetteur. Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité ne sont

(2) Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

(3) Il s'agit du prix moyen pondéré brut.